



## Forcé a finir plus tot sans etre payé

Par **ijampa**, le **15/08/2012** à **15:02**

Bonjour,

'je ne sais pas si m'a question est dans la bonne rubrique.

donc je vous explique mon cas :

- > je travail en CDI a temps plein (35h) dans une société de logistique
- > j'y suis préparateur de commande.
- > il y a 3 équipes (matin, aprem, nuit)
- > il y a des semaine ou il y a beaucoup de boulot et donc on nous demandes de faire des heures supplémentaire (au bon vouloir des personne : soit payé soit en récup)
- > mais quand l'activité est basse on nous dit de rentré chez nous car sinon il n'y a plus assez de boulot pour les autres ( dans l'équipe qui nous suit) ->> (alors qu'il y a du boulot mais en quantité moindre)

donc voila ma question : >>>> mon employeur a t il le droit de me renvoyer chez moi au bout de 5h voir 6h de travail, voir moins (au lieu de 7h) ????

et cela sans être payé ????? (en sans solde car on n'a pas tout le temps des RCR)

car on nous force a partir, au lieu de nous donner autre chose a faire.

merci de vos réponses

j'espere que j'ai été assez clair dans mon explication.

Par **P.M.**, le **15/08/2012** à **16:48**

Bonjour,

L'aménagement du temps de travail doit être exécuté dans un cadre précis exposé dans [ce dossier...](#)

Le salarié ne peut pas être contraint de respecter un planning de travail fixé ainsi à la dernière minute...